



## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union nationale des Diplomates du Bénin (UNADIB) porte à la connaissance de l'opinion publique que son Vice-président a été convoqué par Monsieur Olushegun ADJADI BAKARI, Ministre des Affaires étrangères, à la suite de l'Assemblée générale tenue le 5 septembre 2024 et au cours de laquelle ont été débattues des préoccupations relatives à la situation socio-professionnelle du personnel.

A cette occasion, le Ministre lui a fait écouter en présence de Monsieur Franck Armel AFOUKOU, Secrétaire général du Ministère et de Madame Ines KEREKOU, Directrice de Cabinet, un enregistrement sonore de ladite Assemblée générale obtenu à l'insu du Bureau exécutif de l'UNADIB et du personnel y ayant pris part.

L'UNADIB rappelle que l'enregistrement d'une réunion sans le consentement des participants et son utilisation ultérieure par l'Administration à des fins de répression, représentent une surveillance illicite allant à l'encontre du droit de réunion pacifique et violent les dispositions du code pénal et du code du numérique en vigueur en République du Bénin.

Aussi, le Bureau voudrait-il souligner que l'interrogatoire auquel a été soumis son Vice-président et la demande d'explication à lui adressée sous pression par le Secrétaire général du Ministère, contreviennent aux Conventions 87, 98 et 154 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui protègent la liberté syndicale et promeuvent un dialogue social fondé sur la bonne foi.

Par ailleurs, dans le dessein de museler toute voix dissonante et toute forme de contestation, l'Administration a orchestré une campagne punitive de distribution tous azimuts de demandes d'explication en réponse aux dénonciations des cas de mauvaise gouvernance et des tripatouillages liés au redéploiement diplomatique effectué au titre de l'année 2024.

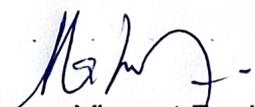
En conséquence, l'UNADIB élève une vive protestation contre ces pratiques rétrogrades, dignes de l'époque tristement célèbre de l'histoire politique de notre pays. Elle condamne avec fermeté les actes d'intimidation et de représailles dirigés contre son Bureau exécutif et le personnel du Ministère.

L'Union tient le Ministre et son Cabinet responsables des conséquences juridiques, sociales et administratives qui pourraient découler de telles actions.

En tout état de cause, l'Union nationale des Diplomates du Bénin se réserve le droit de recourir à tous les moyens légaux afin de préserver la liberté syndicale au Ministère des Affaires étrangères.



Fait à Cotonou, le 23 SEPT 2024

  
Mahouan Vincent Ferrier ABALO  
Président du Bureau exécutif